

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture
Direction des collectivités locales
Bureau du contrôle de légalité et de
l'intercommunalité

Rennes, le **28 MAI 2015**

Affaire suivie par : Jean-Paul CLEMENT
☎ : 02 99 02 15 20
✉ : jean-paul.clement@ille-et-vilaine.gouv.fr

Madame le maire,

Je fais suite à notre entretien téléphonique de ce jour concernant l'engagement de M. Thomas EVEN au poste de Directeur Général des Services de votre commune. Ainsi que je vous l'ai indiqué ce recrutement s'avère illégal sauf à ce que les autres candidats disposant du statut de fonctionnaire se soient désistés. En effet, la loi de 1984 portant statut de la fonction publique territoriale ne permet l'engagement d'un contractuel que sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

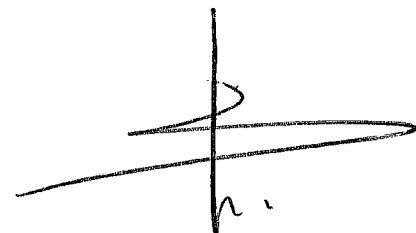
Aussi, je vous demande de produire dans les meilleurs délais les documents apportant la preuve de ces désistements faute de quoi je me verrai contraint d'engager un recours devant le Tribunal administratif visant à annuler le contrat de recrutement de M. Thomas EVEN.

Dans l'attente de ces documents, je ne puis que vous suggérer de surseoir à l'installation de M. EVEN au 1^{er} juin 2015 dans son intérêt comme dans le vôtre.

Je vous prie d'agréer, Madame le maire, l'expression de ma considération distinguée.

*En restant à votre disposition
pour vous aider à trouver les
collaborateurs dont vous avez
besoin.*

Le Préfet,



Patrick STRZODA

Mme Martine CRAVEIA-SCHUTZ
Maire de Dinard
47, Boulevard Féart
BP 90136
35801 Dinard CEDEX